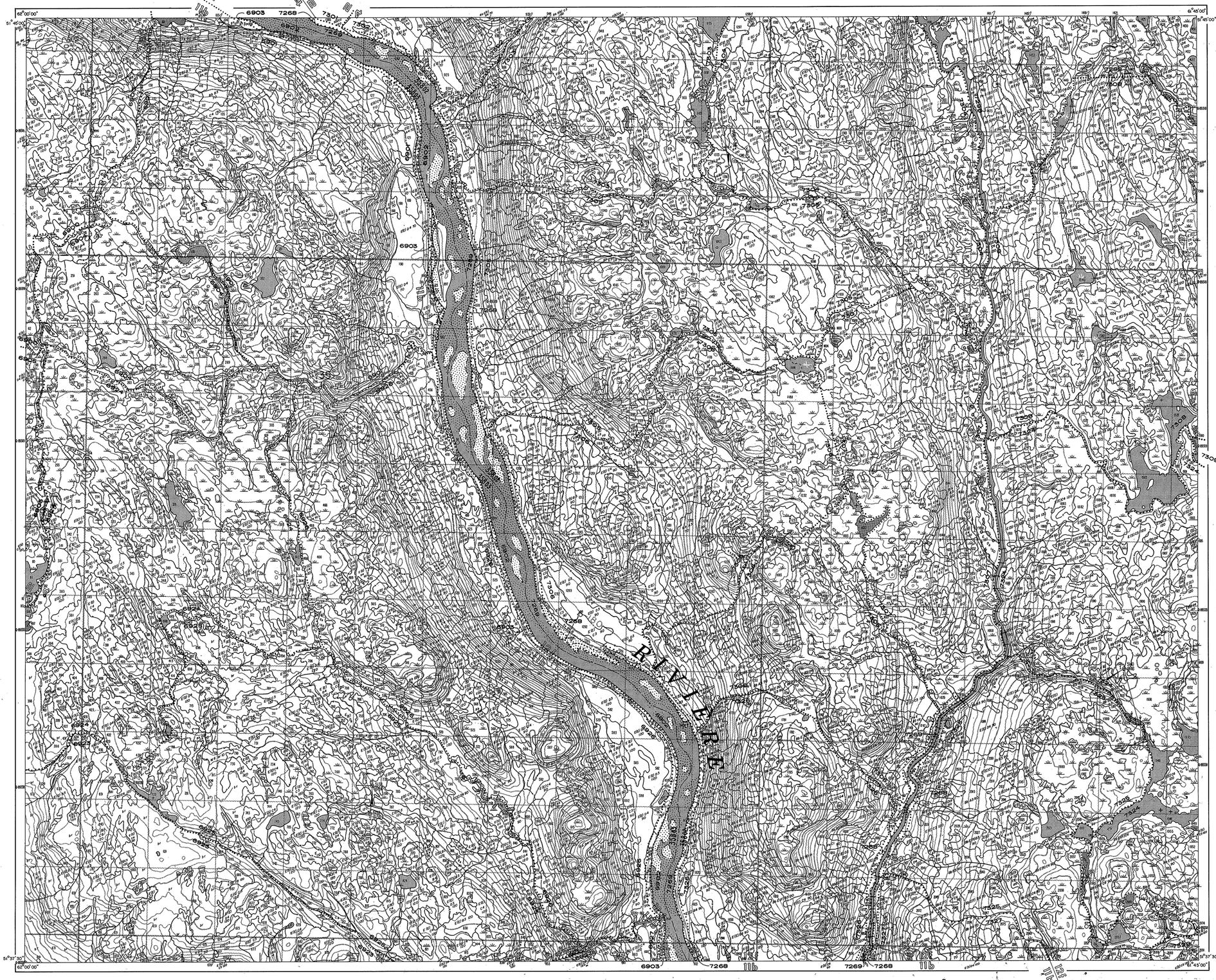

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0.5 1.0 1.5 2.0 2.5 3.0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église, École, Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— — — à sapin et/ou épinette blanche
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — — à pin rouge et/ou pin rouge
— — — à pin gris
— — — à mélèze
— — — à thuya (cèdre)
— — — à peuplier
— — — (plantation)

Pessière
— — — (épinette noire et/ou épinette rouge occupent plus de 75% de la portée résineuse)
— — — à thuya (cèdre)
— — — à mélèze
— — — à peuplier
— — — à pin rouge et/ou pin rouge
— — — à pin gris
— — — à sapin et/ou épinette
— — — (plantation d'épinette blanche)
— — — (plantation d'épinette rouge)
— — — (plantation d'épinette noire)

Sapinière
— — — (sapin et/ou épinette blanche occupent plus de 75% de la portée résineuse)
— — — à thuya (cèdre)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — — à pin rouge et/ou pin rouge
— — — à pin rouge
— — — à pin gris
— — — à mélèze
— — — (plantation de sapin baumier)

Pinède à pin blanc
— — — (pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — (pin rouge et/ou pin rouge occupent plus de 75% de la portée résineuse)
— — — à thuya (cèdre)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pin rouge
— — — avec pin gris
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation)
— — — Plantation de pin sylvestre

Pinède à pin rouge
— — — (pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pin rouge
— — — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — — avec pin gris
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation)

Pinède à pin gris
— — — (pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pin rouge
— — — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — — avec pin gris
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation de thuya)

Cédrière
— — — (thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — — à mélèze
— — — à pin blanc et/ou pin rouge
— — — à pin gris
— — — à sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation de thuya)

Prucheraie
— — — (la prusche occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — à thuya (cèdre)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — — à mélèze
— — — à pin blanc et/ou pin rouge
— — — à pin rouge
— — — à pin gris
— — — à sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation de thuya)

Mélèzaie
— — — (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — à thuya (cèdre)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — — à pin blanc et/ou pin rouge
— — — à pin rouge
— — — à pin gris
— — — à peuplier
— — — à sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation de mélèze européen)
— — — (plantation de mélèze japonais)
— — — (plantation de mélèze hybride)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

Feuillus d'essences tolérantes avec pin gris
— — — — — — avec pin blanc
— — — — — — avec pin rouge
— — — — — — avec épinette noire
— — — — — — avec sapin
— — — — — — avec épinette blanche ou rouge
Bouleau à bouleau blanc
— — — — — — avec épinette noire ou rouge
— — — — — — avec pin gris
— — — — — — avec pin blanc
— — — — — — avec pin rouge
— — — — — — avec sapin
Bouleau à bouleau jaune avec résineux
Feuillus d'essences tolérantes avec pin blanc
— — — — — — avec pin rouge
Peuplerale avec sapin
— — — — avec pin gris
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — avec épinette noire ou rouge
— — — — avec résineux
Peuplerale rouge résineuse
Érablière résineuse
Mélangés à feuillus tolérants
— — — sur station humide

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
— — d'essences intolérantes
— — d'essences tolérantes
— — sur station humide
— — (plantation)

Bouleau à bouleau blanc et/ou bouleau gris
— — à bouleau jaune

Peuplerale
Peuplerale rouge
Érablière
— — à bouleau blanc et/ou bouleau gris
— — à bouleau jaune
— — à feuillus d'essences intolérantes
— — à peuplier hybride
Plantation d'érable à sucre
— — de bouleau jaune
— — de peuplier
— — de peuplier hybride
— — de tilleul d'Amérique

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Aulnaie

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Emprise de ligne d'énergie (minimum)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en damier
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épaisseur légère
Chablis partiel
Chablis total
Brûlé partiel

DÉFOLIATION

Pour les types de sapin et épinette blanche seulement: ⊖ 1 à 50% ⊕ 51 à 99%

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis total
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE:
0 (zéro)	0-20 ans
30 "	21-40 "
50 "	41-60 "
70 "	61-80 "
90 "	81-100 "
100 "	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (ans)	30-70 (ans)
90-30 "	30-90 "
90-50 "	50-90 "
90-60 "	60-90 "
120-50 "	50-120 "
120-70 "	70-120 "

FORÊT RÉGÉNÉRÉE

Je (jeune régénérée): Peuplement dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges entre 0 et 90 cm; autres peuplements: majorité des tiges entre 0 et 60 cm.
Vi (vieux régénérée): Peuplement dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges au plus de 90 cm; autres peuplements: majorité des tiges au plus de 60 cm.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ	1 (2m)	2 (7m)	3 (12m)	4 (17m)	5 (22m)	6 (27m)
A	80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B	60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C	40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D	25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	moyen
Moyenne	31 à 60 %	?
Forte	61 à 75 %	??
Abrupte	76 % et plus	???
Superficie exécutée de pentes > 31%		?

N. B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S (E) C5 g 50 P5 — défoliation; classe de pente; classe d'âge; classe de densité; classe de hauteur; sous groupe d'essences; groupement d'essences

X C5 d 68 B1 — classes de pente; cause de l'origine; classe d'âge; classe de hauteur; classe de densité; type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: SUR, D'ING. FOR.: ..... SIGNATURE: .....
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: SUR, D'ING. FOR.: ..... SIGNATURE: .....

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative — 9
Unité de gestion — 95
Unité d'aménagement — 3
Unité de sondage — 2*
Mode de tenure ou de gestion — 000
Bloc d'aménagement — 17
Concessionnaire ou autres — 04
Bassin hydrographique — 358
Bassin primaire — 02*
Bassin secondaire —
Unité de gestion privée —
Municipalité — 97
Division de recensement — 900
Municipalité — 3
Cadastre —
Parcelle — 7329*
Région écologique — 12 8*
Municipalité régionale de comté — M.R.C. 910 MINGANIE

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Photographie aérienne:
Carte forestière: Année de publication:
Année de révision:

Divisions territoriales en date du : 1/1/90
Déclinaison magnétique 26° ouest
Équidistance des courbes: 10 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

12-M-16 S.E. S.O.	12-N-13 S.E. S.O.	12-N-14 S.E. S.O.
12-M-9 N.E. S.E. S.O.	12-N-12 N.E. N.O. S.E. S.O.	12-N-13 N.E. N.O. S.E. S.O.
12-M-9 N.E. N.O.	12-N-5 N.E. N.O.	12-N-6

12 N/12 N. O.